

CABANNES

Le budget passe sans encombre



La maire Christian Chasson (d.) aux côtés des élus de l'opposition Jacques Rousset (g.) et Nathalie Girard.

/PHOTOS C.D.

La dernière séance du conseil municipal de Cabannes avait pour objet principal le vote du budget pour l'année 2018. C'est un exercice toujours délicat, pour un maire, que d'avoir à justifier, faire partager les orientations générales envisagées pour sa commune et d'affecter les budgets qui vont de pair. Exercice d'autant plus périlleux lorsqu'il existe une ou plusieurs oppositions au sein du conseil. C'est le cas de Cabannes qui, majorité comprise, compte trois listes différentes (deux que l'on qualifiera de droite et une de gauche). Mais inutile de faire durer le suspense, le budget 2018 ayant été voté à l'unanimité !

Avant de le valider, les élus ont préalablement eu à adopter les comptes de gestion et administratif de la commune. Au

chapitre des investissements, il a été observé un solde positif d'un montant de 817 367,60 €. Quant à la section de fonctionnement, son solde, positif également, s'élève à 1 061 078,40 €. Cela permet de clôturer l'année 2017 avec un excédent de 1 878 446 €. *"C'est un résultat remarquable pour la commune qui lui permettra de poursuivre sa politique de travaux en toute quiétude"*, notait Christian Chasson, le maire. Les élus ont ensuite affecté cet excédent de la manière suivante : 817 367,60 € à la section investissement et 711 932,89 € à celle de fonctionnement.

Pour 2018, la fiscalité locale reste sans changement par rapport aux taux 2017 (taxe d'habitation : 16 %, taxe foncière sur le bâti : 25 % et taxe foncière sur le non bâti : 56,34 %). Les subventions aux associations sont re-

La fiscalité locale reste inchangée par rapport aux taux 2017

conduites à l'identique pour la grande majorité de celles-ci. Les seules (5) qui enregistrent une baisse en ont fait la demande. Le cumul de toutes les subventions pour les associations s'élève pour 2018 à 321 287,59 €. Il convient de noter que le CCAS (Centre communal d'action sociale) recevra 22 500 € (non repris dans les associations).

La dette communale s'élève à 885 € par habitant. Cela représente une baisse de 9,4 % par rapport à l'exercice précédent. Concernant les recettes venant de l'État, les dotations pour Cabannes sont à la baisse, comme

pour l'ensemble des communes de France. Globalement, il devrait rentrer environ 302 636 € dans les caisses. Cette somme est constituée de 190 306 € pour la dotation forfaitaire, 69 496 € au titre de la dotation de solidarité rurale et 42 834 € de dotation nationale de péréquation. Ces montants de dotations sont une estimation, l'État n'ayant pas encore notifié les montants exacts. La tendance est tout de même à une baisse de 2,2 %. Pour mémoire, les dotations étaient de plus de 600 000 € en 2014 soit une baisse d'environ 50 % en quatre ans ! Le budget primitif 2018 s'établit avec une section de fonctionnement de 5 331 536,90 € et d'investissement de 4 399 359,22 €. C'est ce budget que les conseillers municipaux ont adopté à l'unanimité.

C.D.